

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 7 novembre 2018 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2018-11-212 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2018-11-213 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de novembre tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
mercredi 7 novembre 2018 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux d'octobre
 - 3.1 Procès-verbal du 3 octobre 2018
 - 3.2 Procès-verbal du 31 octobre 2018
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 Liste des taxes dues à la CSH
 - 4.2.2 TCAMA – Invitation à une rencontre annuelle de concertation
 - 4.2.3 Remerciement de la Famille Cyr
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Embauche de la directrice adjointe
 - 5.3 Embauche de l'aide au classement et archivage
 - 5.4 Embauche d'ouvriers municipaux
 - 5.4.1 Embauche de madame Annabelle Champagne
 - 5.4.2 Embauche de monsieur Réjean Louette
 - 5.5 Nomination de l'inspecteur municipal et de ses représentants
 - 5.6 Avis de convocation à une séance extraordinaire pour l'adoption du budget – 18 décembre 2018
 - 5.7 Heures d'ouverture du bureau municipal pour la période des fêtes
 - 5.8 Sentiers municipaux
 - 5.9 Autorisation d'achat d'équipement
 - 5.10 Fonds réservé pour le comité jeunesse
 - 5.11 Fonds réservé pour le tir à l'arc
 - 5.12 Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
 - 5.12.1 Fin du projet no. AIRRL-2015-039
 - 5.12.2 Fin du projet no. AIRRL-2015-040
 - 5.12.3 Fin du projet no. AIRRL-2015-041
 - 5.12.4 Fin du projet no. AIRRL-2015-042
6. Urbanisme
 - 6.1 Demande de dérogation mineure au 115 route 109
7. Forêt
 - 7.1 Octroi du contrat pour la vente du bois résineux et feuillu – hiver 2018-2019
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Adoptée

3. Adoption des procès-verbaux d'octobre

2018-11-214 3.1 Procès-verbal du 3 octobre 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018.

Adoptée

2018-11-215 3.2 Procès-verbal du 31 octobre 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2018.

Adoptée

4. Correspondances :

2018-11-216 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1 Liste des taxes dues à la CSH

Mention est faite concernant la liste reçue de la Commission scolaire Harricana (CSH).

4.2.2 TCAMA – Invitation à une rencontre annuelle de concertation

Mention est faite concernant une invitation de la Table de concertation pour les aînés de la MRC d'Abitibi.

4.2.3 Remerciement de la Famille Cyr

Mention est faite concernant les remerciements reçus de la Famille Cyr suite à l'hommage rendu lors du souper Boréal de Champignons en fête.

5. Administration

2018-11-217 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes Octobre 2018

Comptes payés au courant du mois

SALAIRES ÉLUS		3 182,11 \$
SALAIRES EMPLOYÉS		14 655,17 \$
DESJARDINS SERVICE DE CARTES	FRAIS TPV SEPT 2018	102,42 \$
DESJARDINS SERVICE DE PAIE	FRAIS PAYES SEPT	39,41 \$
	FRAIS PAYES OCT	49,86 \$
	2e versement SQ	31 514,00 \$

3901

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC

PETITE CAISSE	DINER ADL, HALLOWEEN, MAX+	119,75 \$
	FONDS DE CAISSE SOUPER SPAG	1 080,00 \$

TOTAL		50 742,72 \$
--------------	--	---------------------

Comptes payés par ACCES D

ENERGIR	CHAUFFAGE SEPT 2018	73,61 \$
	CHAUFFAGE OCT 2018	159,09 \$
HYDRO-QUÉBEC	RUE GLOBALE	132,92 \$
	GARAGE 24-08 AU 23-10	388,34 \$
	BUREAU 24-08 AU 23-10	136,00 \$
	CHAMP ÉPURATION 24-08 AU 23-10	34,92 \$
	PARC 100E SEPT-OCT 2018	29,09 \$
	SSOL EGLISE SEPT-OCT 2018	743,06 \$
	RUE GLOBALE OCT 2018	137,74 \$
TÉLÉBEC LTÉE	TÉL BUREAU OCT	357,67 \$
	SYST. TEL BUREAU	31,84 \$
VISA DESJARDINS	REPAS CONSEIL, CYBER, PERMIS	306,45 \$
TOTAL		2 530,73 \$

Comptes payés par chèque

ANNE-MARIE PAGEAU	RENCONTRE ST-MARC	15,58 \$
ANNE-RENÉE JACOB	REMB. REPAS RÉUNION MR + USTENSILES CEF	33,96 \$
	DÉPLACEMENTS SEPT-OCT	113,35 \$
BERNARD LESSARD	15 VISITES	300,00 \$
	12 VISITES	240,00 \$
	AIDE EAU SEPT	40,00 \$
	6 FICHES	120,00 \$
	14 FICHES	280,00 \$
	7 VISITES	140,00 \$
BIGUÉ AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES SEPT	28,74 \$
BMR BERGERON & FILLES INC.	CIMENT FONTAINE	43,65 \$
BOIS TURCOTTE LTÉE	CRÉDIT PR PIÈCES TRAV FONTAINE	(13,69 \$)
	TRAVAUX FONTAINE	120,44 \$
	PIECES PR TRAVAUX FONTAINE	31,49 \$
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	PAPIER, PAD FACTURE	139,33 \$
	RUBAN PTOUCH	22,98 \$
	LOGICIEL OFFICE PRO	642,71 \$
	CARTABLES+STYLOS+AGENDA KP+ENV	173,16 \$
	BATTERIE SECOURS PR LBM	123,01 \$
	CLASSEUR PLASTIQUE MM	45,52 \$
	RUBAN PTOUCH	64,82 \$
	AGENDA	18,72 \$
BÉTON FORTIN INC.	TECQ - RECHARGEMENT DES ROSIERS	44 852,95 \$
	CH. TOUR-DU-LAC	91 601,48 \$

CANADIAN TIRE	BONBONS+BAC SSOL	39,05 \$
	PILES DETECTEUR FUMÉE SSOL+BUR	15,63 \$
	LAME SCIE SAUTEUSE, PINESOL	33,30 \$
	LAVE-VITRE+BALAI NEIGE	16,06 \$
	BALISE ENTRÉE+BARRE TENSION	94,71 \$
CARIGNAN CUISINE INC.	VENDREDI PIZZA	435,84 \$
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU	FORMATION DÉFIS RH	57,49 \$
COMITÉ DE SOUTIEN À LA PÉDIATRIE	CONTRIBUTION 2018	100,00 \$
COMMUNICATIONS POMERLEAU	BOOSTER CELL PR CAMION	634,55 \$
COOP IGA AMOS	SAUCE SPAGHETTI COMITÉ 100E	40,41 \$
COOP IGA OUEST-8228	JUS+CUPCAKES VENDREDI PIZZA	55,23 \$
	SENTIER BONBON	9,38 \$
COOP NOVAGO (LA)	TECQ-PONCEAU TOUR-DU-LAC	651,89 \$
	FER ARMATURE+CLOU	34,46 \$
	BÂCHES PR FERMER AIR CLIMATISÉ	59,16 \$
DAVID CHAMPAGNE	INITIATION SURVIE EN NATURE	1 000,00 \$
DENIS COULOMBE	DÉPLACEMENTS SEPT	19,35 \$
	REMB. DÉPLACEMENT	20,00 \$
DL & ASSOCIÉS ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	FIL FONTAINE	133,66 \$
	PHOTOCELL SUR LAMPADAIRES PARC	313,54 \$
ENVIROBI	LOCATION CONTENEUR ESKA	287,44 \$
	LOCATION CONTENEUR ESKA	287,44 \$
ESKA INC.	EAU OCT 2018	832,00 \$
FOSES SEPTIQUES PROTEC-NATURE INC.	VIDANGE TOILETTES SÈCHES+FOSSE	922,41 \$
FRANCE BROCHU-PROULX	DÉPLACEMENTS OCT 2018	110,34 \$
H2LAB INC.	ANALYSE OCT	65,54 \$
KATHY PICHÉ	REMB. DÉPLACEMENTS OCT	70,74 \$
KIWI CRÉATION	FORMATION SYSTEME FBP & LBM	551,42 \$
LES ENTREPRISES ROY ET FRÈRES INC.	TRAVAUX FORÊT SECTEUR DUPUIS	9 475,26 \$
LOCATION LAUZON AMOS	TRAVAUX FONTAINE	22,43 \$
LOCATION ÉLITE INC.	LOCATION CAMION EAU OCT	231,04 \$
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	BOUCHE-PORE TABLE, PAP. SABLÉ	11,59 \$
	FONTAINE+BANC POUB+PEINTURE PA	555,10 \$
MICHEL NOLET	FONTAINE 14.25H	625,00 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-DE-FIGUERY	REPAS ADL	20,00 \$
MÉRANY LABELLE	ANIMATION VENDREDI PIZZA	25,00 \$

NANCY MARCOTTE	PRIX PRÉSENCES CEF	61,00 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	COUTEAU NIVELEUSE	435,87 \$
PABRI INC.	REPROFILAGE DÉNOMMÉ	5 649,87 \$
PETRONOR INC.	HUILE HYDRAULIQUE+TRANSMISSION	266,74 \$
POSTES CANADA	JOURNAL SEPT&OCT, MEDIAPOST	131,10 \$
PROMUTUEL BORÉALE	MODIF CONDUCTEURS JOHN DEERE	125,35 \$
PRYSILLA PROVOST	RENCONTRE ST-MARC	15,58 \$
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	ESSENCE OCT PICKUP 02	80,53 \$
	ESSENCE OCT CAMION 02	65,73 \$
	ESSENCE OCT CAMION 01	89,26 \$
	ESSENCE OCT CAMION 02	90,00 \$
	ESSENCE CAMION 02	72,01 \$
	ESSENCE CAMION 02	62,10 \$
SANIMOS INC.	COLLECTE OCT	9 115,60 \$
	CONTENEURS ESKA OCT	247,20 \$
	LOCATION CONTENEUR ESKA NOV	247,20 \$
	COLLECTE NOV	9 115,60 \$
SOCAN	JUIL À SEPT	145,88 \$
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO	REPARATION MACHINE CH SABLIERE	780,15 \$
SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.	HONORAIRES SEPT 2018	504,46 \$
	REBOISEMENT 2018-2019	3 247,61 \$
	PONCEAUX DE DRAINAGE	603,37 \$
	HONORAIRES OCT 2018	2 367,05 \$
VILLE D'AMOS	LET+ÉCOCENTRE AOUT 2018	2 892,49 \$
	LET+ÉCOCENTRE SEPT 2018	4 609,94 \$
ÉCLAIRAGE, ETC...	LAMPADAIRE PARC	1 855,70 \$
ÉQUIPEMENTS PROTEK DU NORD INC. (LES)	GANTS D'HIVER	93,34 \$
TOTAL		200 005,39 \$
GRAND TOTAL		255328,84\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois d'octobre pour un total de 255 328,84\$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-11-218 5.2 Embauche de la directrice adjointe

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'engager madame Kathy Piché à titre de Directrice adjointe, pour un poste à trente (30) heures par semaine selon les conditions établies.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-11-219 5.3 Embauche de l'aide au classement et archivage

Considérant l'embauche de la directrice adjointe, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'offrir à madame Monique Masse un poste temporaire à temps partiel d'aide au classement et archivage selon les conditions établies.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.4 Embauche d'ouvriers municipaux

2018-11-220 5.4.1 Embauche de madame Annabelle Champagne

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'engager madame Annabelle Champagne à titre d'ouvrier municipal, permanent à temps plein selon les conditions établies.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-11-221 5.4.2 Embauche de monsieur Réjean Louette

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'engager monsieur Réjean Champagne à titre d'ouvrier municipal, permanent à temps plein selon les conditions établies.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-11-222 5.5. Nomination de l'inspecteur municipal et de ses représentants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner l'inspecteur municipal et peut nommer des adjoints à l'inspecteur municipal, et ce afin de répondre aux besoins des citoyens et assurer un service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 221 régissant l'émission des permis et certificats stipule que c'est le conseil municipal qui peut procéder à la nomination de l'inspecteur municipal, responsable de l'émission des permis et certificats et de ses adjoints ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers de confirmer que madame Anne-Renée Jacob agit à titre d'inspectrice municipale et que mesdames Lydia Bédard-Maranda et France Brochu-Proulx agiront à titre d'adjointes à l'inspectrice municipale et responsable de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.6 Avis de convocation à une séance extraordinaire pour l'adoption du budget – 18 décembre à 18 h

Mention est faite au sujet de la convocation à la séance extraordinaire remise aux conseillers pour la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 à 18 h. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019
4. Adoption du plan triennal des immobilisations
5. Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2019
6. Avis de motion et projet de règlement de taxation
7. Période des questions
8. Levée de l'assemblée

2018-11-223 5.7 Heures d'ouverture du bureau municipal pour la période des fêtes

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que les heures d'ouverture du bureau municipal pour la période des Fêtes soient les suivantes:

Lundi 24 décembre	8 h à 12 h
Mardi 25 décembre	FERMÉ
Mercredi 26 décembre	FERMÉ
Jeudi 27 décembre	8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi 28 décembre	FERMÉ
Lundi 31 décembre	8 h à 12 h
Mardi 1 ^{er} janvier	FERMÉ
Mercredi 2 janvier	FERMÉ
Jeudi 3 janvier	8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi 4 janvier	FERMÉ

Adoptée

2018-11-224 5.8 Sentiers municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'engager madame Agathe Lemay pour l'entretien du sentier municipal (secteur chemin Lanoix vers le camp vert) et monsieur Serge Trudel (secteur camp vert vers le lac des Hauteurs), et ce dans les paramètres établis.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

*_____
Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

2018-11-225 5.9 Autorisation d'achat d'équipement

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, d'engager les dépenses pour l'achat d'équipement nécessaire à la machinerie servant à l'entretien des chemins, dans le respect du budget établi et de financer les achats à partir des fonds du Règlement d'emprunt 239.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

*_____
Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

5.10 Fonds réservé pour le comité jeunesse

Ce sujet est reporté.

5.11 Fonds réservé pour le sentier de tir à l'arc

Ce sujet est reporté.

5.12 Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

2018-11-226 5.12.1 Fin du projet no. AIRRL-2015-039

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – volet AIRRL pour le projet AIRRL-2015-039 Rechargement du chemin des Sablières;

CONSIDÉRANT QUE des contributions financières ont été accordées à la Municipalité pour la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT QU'il est stipulé à l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration intervenue avec le Gouvernement du Québec - ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MDMDET) - que la municipalité doit présenter au MDMDET, après la réalisation des projets les factures attestant des sommes dépensées et une résolution confirmant la fin des projets;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration du chemin Sablières ont été réalisés au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a finalisé les travaux pour un coût total des projets de :

62 872,44 \$ pour le projet no. AIRRL-2015-039 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite demander au MTMDET de mettre en œuvre le processus de versement de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de confirmer au MTMDET :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le cadre du projet AIRRL-2015-039, conformément aux exigences du MTMDET;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux factures attestant des sommes dépensées et qui sont transmises en même temps que la présente résolution ;

QUE les travaux ont été complétés à l'intérieur de la période de douze (12) mois suivant l'émission de la lettre d'annonce de l'aide financière par le MTMDET ;

QUE les lois, règlements et normes en vigueur qui étaient applicables aux projets ont été respectés.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-11-227 5.12.2 Fin du projet no. AIRRL-2015-040

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – volet AIRRL pour le projet AIRRL-2015-040 Creusage et reprofilage de fossés sur le chemin du lac-La Motte ;

CONSIDÉRANT QUE des contributions financières ont été accordées à la Municipalité pour la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT QU'il est stipulé à l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration intervenue avec le Gouvernement du Québec - ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MDMDET) - que la Municipalité doit présenter au MTMDET, après la réalisation des projets les factures attestant des sommes dépensées et une résolution confirmant la fin des projets;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration du chemin du lac-La Motte ont été réalisés au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a finalisé les travaux pour un coût total des projets de :

61 714,17 \$ pour le projet no. AIRRL-2015-040 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite demander au MTMDET de mettre en œuvre le processus de versement de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers de confirmer au MTMDET :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le cadre du projet AIRRL-2015-040, conformément aux exigences du MTMDET;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux factures attestant des sommes dépensées et qui sont transmises en même temps que la présente résolution ;

QUE les travaux ont été complétés à l'intérieur de la période de douze (12) mois suivant l'émission de la lettre d'annonce de l'aide financière par le MTMDET ;

QUE les lois, règlements et normes en vigueur qui étaient applicables aux projets ont été respectés.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-11-228 5.12.3 Fin du projet no. AIRRL-2015-041 et AIRRL-2015-042

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – volet AIRRL pour les projets AIRRL-2015-041 et AIRRL-2015-042 Rechargement, creusement de fossés et correction au problème de drainage du chemin du Lac-Figuery ;

CONSIDÉRANT QUE des contributions financières ont été accordées à la Municipalité pour la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT QU'il est stipulé à l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration intervenue avec le Gouvernement du Québec - ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MDMDET) - que la Municipalité doit présenter au MTMDET, après la réalisation des projets les factures attestant des sommes dépensées et une résolution confirmant la fin des projets;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration du chemin du lac-Figuery ont été réalisés au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a finalisé les travaux pour un coût total des projets de :

76 451,30 \$ pour le projet no. AIRRL-2015-041 et AIRRL-2015-042 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite demander au MTMDET de mettre en œuvre le processus de versement de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers de confirmer au MTMDET :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le cadre des projets AIRRL-2015-041 et AIRRL-2015-042, conformément aux exigences du MTMDET;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux factures attestant des sommes dépensées et qui sont transmises en même temps que la présente résolution ;

QUE les travaux ont été complétés à l'intérieur de la période de douze (12) mois suivant l'émission de la lettre d'annonce de l'aide financière par le MTMDET ;

QUE les lois, règlements et normes en vigueur qui étaient applicables aux projets ont été respectés.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

6. Urbanisme

2018-11-229 6.1 Demande de dérogation mineure au 115 route 109

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot 4 861 146, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi a déposé une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire demande le lotissement de deux (2) lots dont la largeur minimale sur toute leur profondeur est inférieure à 75 mètres étant donné qu'ils sont contigus à un corridor routier problématique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été publiée aux endroits désignés par le conseil en date du 17 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure concernant la largeur des lots présentés au plan de lotissement ;

Adoptée

7. Forêt

2018-11-230 7.1 Octroi du contrat pour la vente du bois résineux et feuillu hiver 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu entreprend des travaux de coupe de bois sur ses lots intra municipaux au cours de l'hiver 2018-2019;

ATTENDU QUE la Municipalité veut vendre le bois résineux produit au meilleur prix possible;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres auprès de deux entrepreneurs comme le prescrit le code municipal pour les contrats de 100 000 \$ et moins;

ATTENDU QU'un seul entrepreneur a répondu à l'appel en fournissant une soumission dont voici les détails

Scierie Landrienne :

9 pi 68 \$/T.M.V pour tous les résineux « Prix bord de route »

12 pi et 16 pi 75 \$/T.M.V. pour tous les résineux « Prix bord de route »

ATTENDU QUE, tel que demandé, l'entreprise offre le transport du feuillu à l'usine selon la grille de taux de transport ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'engager Scierie Landrienne, et d'autoriser monsieur le maire Martin Roch et/ou madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à signer tout document relatif au contrat.

Adopté

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

8. Varia

9. Période de questions

Un citoyen du chemin Desrosiers mentionne que les fossés devraient être creusés, car l'eau très haute risque de causer une inondation du chemin au printemps. Il est aussi question de la responsabilité de l'entretien d'un ruisseau sur son terrain.

2018-11-231 10. Levée de la séance

À 20 h 41, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière